

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Dzaoudzi, le jeudi 1er février 2024

## POLPÊCHE: Opération de contrôle

Le mercredi 31 janvier 2024, les Affaires Maritimes ont conduit une opération de surveillance et de contrôle ciblée sur les pratiques de pêche illégales et la protection de l'environnement dans le lagon.

En l'espace de deux heures, une multitude d'infractions graves ont été constatées :

- Une pirogue embarquant un individu en situation irrégulière pratiquait une activité récréative de pêche au filet et de pêche au poulpe à l'aide de pieux en métal.
- Le contrôle de deux individus réalisés sur l'estran a permis d'identifier une activité de pêche au poulpe à l'aide de pieux en métal.
- Deux individus en situation irrégulière en action de chasse sous-marine à l'aide de fusil harpons ont été contrôlés.

Ainsi, une centaine de poulpes et une centaine de poissons majoritairement récifaux et soustaille ont été saisis. L'intégralité des matériels et engins de pêche ayant permis ces captures ont également été appréhendés et les personnes en situation irrégulière ont été interpellées et reconduites vers leur pays d'origine.

Réalisées au cœur d'une aire marine protégée, ces pratiques illicites particulièrement néfastes mettent en péril la biodiversité du lagon et exposent leurs auteurs à de lourdes sanctions pénales.

Les Affaires Maritimes poursuivent sans relâche les opérations de surveillance et de contrôle au titre de la protection de l'environnement marin et des richesses du lagon de Mayotte, ainsi que l'exercice régulier de l'activité de pêche.

 $Internet: \underline{www.mayotte.pref.gouv.fr}$ Facebook: @Prefet976 Twitter : @Prefet976